



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 8 avril 2019

*Service Gestion et Police de
l'Eau*

Affaire suivie par : Stéphane Dexperts
Téléphone : 05 59 80 87 98
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SD/IC-LET190564 u

Monsieur le Ministre,

A la suite de votre demande en date du 8 mars 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial par un dispositif de rejet rive droite du gave de Pau sur la commune de Lescar.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
L'adjointe à la cheffe du service Gestion et
Police de l'Eau

Aurélie Birlinger

Copie : DDFIP

Monsieur François Bayrou
Ancien Ministre
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
Hôtel de France
2 bis, place Royale
64000 Pau